

VILLE  
DE  
PAMIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DECISIONS MUNICIPALES**

**N° : 23-085 – JS/AD**

**Tarifs municipaux  
des nouvelles animations  
dans le cadre des festivités de  
Noël 2023**

Le Maire de la Commune de PAMIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L.2122-22° ;

Vu la délibération du conseil municipal du 03 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Vu la délibération n° 5-1 du conseil municipal du 14 décembre 2022 par laquelle le conseil municipal a autorisé la délégation à Madame le Maire, pour fixer des tarifs sans caractère fiscal, pour les activités réalisées dans le cadre d'évènements ou d'animations réalisées sur le territoire communal, dans les limites de l'accord de gratuité pour des opérations le justifiant et du triplement des tarifs instaurés au maximum ;

Vu la délibération n° 4-5 du conseil municipal du 6 juin 2023 relative aux tarifs des services publics communaux à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

Vu la délibération n° 7-2 du conseil municipal du 4 juillet 2023 modifiant les tarifs des services publics communaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

Considérant la mise en place de nouvelles animations, place de la République à Pamiers, dans le cadre des festivités de Noël 2023 ;

**DECIDE :**

**Article 1er :** Les tarifs des animations locales pour Noël 2023 sont fixés comme suit :

Droit de place Espace Gourmand pour les professionnels	20 € par jour
Droit de place Espace Gourmand pour les associations appaméennes	Gratuité
Entrées pour la Piste de Luge	Forfait de 3 € pour 4 descentes
	Forfait de 10 € pour 20 descentes
Entrées pour le Petit Train de Noël	Forfait de 3 € le tour de manège
	Forfait de 10 € les 4 tours de manège

EXOS .VON 811

<b>PARRAINAGE PISTE DE LUGE 1<sup>ère</sup> option :</b> 1 encart bâche frontale 90cm x 45 cm + 1 encart bâche arrière 90cm x 60 cm 20 entrées offertes pour la piste de luge 20 entrées offertes pour le petit train Publicité sur la dernière page du programme du marché de Noël Publicité sur la page Facebook de la ville et sur le site internet de la ville	750 €
<b>PARRAINAGE PISTE DE LUGE 2<sup>ème</sup> option :</b> 1 encart bâche arrière 90cm x 60 cm 10 entrées offertes pour la piste de luge 10 entrées offertes pour le petit train Publicité sur la dernière page du programme du marché de Noël Publicité sur la page Facebook de la ville et sur le site internet de la ville	375 €

**Article 2 :** Les tarifs décidés à l'article 1 sont valables jusqu'au 31 décembre 2024.

**Article 3 :** La présente décision complète la délibération n° 7-2 du conseil municipal du 4 juillet 2023.

**Article 4 :** Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :** La présente est inscrite au registre des décisions municipales.

**Article 6 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

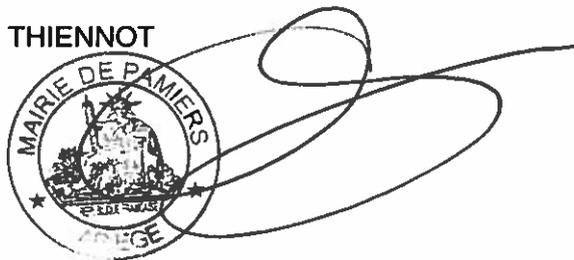
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en l'Hôtel de Ville, le trente octobre deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme au registre

Pamiers, le 30 octobre 2023

Le Maire,  
Frédérique THIENNOT



Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le  
après transmission en Préfecture le  
après publication le  
ou après notification le **15 NOV. 2023**

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20231030-23\_16712-AR  
Date de télétransmission : 14/11/2023  
Date de réception préfecture : 14/11/2023